



Formation 36 :

Intitulé de la formation :

Création d'entreprise en franchise par une femme

Identifiant interne :

CPF_FOR_PERS_FALCEF

Pré requis :

Aucun

Objectif de la formation :

Le parcours de formation est dédié spécifiquement aux femmes qui veulent créer en franchise et rencontrent d'éventuels blocages pour entreprendre.

Le parcours de formation à la création en franchise au féminin est personnalisé grâce à un test de connaissances et à un entretien téléphonique réalisés en début de parcours avec une consultante spécialisée dans l'entrepreneuriat féminin.

Les objectifs de la formation sont :

- Mettre à niveau les connaissances de la porteuse de projet grâce à l'étude personnalisée de 7 parcours de formation. Les parcours à étudier sont déterminés pour chaque porteuse de projet à partir de tests de connaissances réalisés en ligne et suite à un entretien téléphonique ou en visioconférence avec une consultante FORCES, qui évalue les besoins en formation exprimés par la porteuse de projet.
- Créer en franchise grâce à l'étude recommandée de 18 parcours de formation.

L'accès au catalogue de 25 parcours de formation enregistrées en vidéo est ouvert pour 6 mois en illimité. Pendant ces six mois, la porteuse de projet est motivée par une consultante pour se former.

Contenu de la formation :

La formation est réalisée en ligne. Elle est divisée en deux parties :

- L'étude personnalisée de 7 parcours de formation de mise à niveau des connaissances de la porteuse de projet.
Les parcours à étudier sont déterminés pour chaque porteuse de projet à partir de tests de connaissances réalisés en ligne et suite à un entretien téléphonique ou en visioconférence avec une consultante FORCES, qui évalue les besoins en formation exprimés par la porteuse de projet.
- L'étude recommandée de 17 parcours de formation pour créer en franchise.

Au vu des résultats des tests et de l'entretien, un plan d'acquisition de connaissances personnalisé est recommandé à partir des 25 parcours de formation.

La mission de la consultante est d'orienter la porteuse de projet vers les formations dont elle a besoin, de fournir des conseils pour bien se former en ligne et de vérifier régulièrement la réalisation du plan de formation personnalisé de la porteuse de projet.

Ce parcours de formation ne comprend pas l'accompagnement à la création en franchise au féminin, qui fait l'objet de prestations décrites dans formation personnalisée et accompagnement individuel des femmes à la création en franchise.

7 parcours de formation pour la mise à niveau des connaissances nécessaires pour créer en franchise :

Les parcours sont étudiables pendant 6 mois, 24Heures/24, en illimité par la porteuse de projet.

- J'assimile les bases de la comptabilité
- Je comprends le langage financier.
- J'acquiers les bases de la fiscalité
- J'assimile les bases du droit des affaires
- Je me forme au droit des sociétés
- Je découvre l'univers digital
- J'adopte des comportements personnels gagnants

17 parcours d'actions pour créer en franchise :

Les parcours sont étudiables par la porteuse de projet pendant 6 mois, 24Heures/24, en illimité.

- Je me prépare à devenir entrepreneur
- Je me convaincs de devenir entrepreneurE
- Je crée mon entreprise
- J'opte pour la franchise
- Je crée une chaîne de franchise
- Je finance mes projets et mon entreprise
- Je constitue mes équipes
- Je gère mes équipes
- J'organise l'entreprise avec le digital
- Je mets en place un marketing opérationnel
- Je prospecte
- Je développe mon chiffre d'affaires
- Je gère une unité commerciale
- J'optimise mes achats et les stocks
- Je gère la trésorerie
- Je contrôle la gestion de l'entreprise
- J'analyse la santé financière et les résultats de l'entreprise

Temps de formation : 235 H.

La durée moyenne d'un parcours est de 12 heures, chaque parcours étant composé par 25 à 40 vidéos de formation, accompagnées chacune de 5 tests de validation de connaissances. Des PDF pédagogiques complètent les parcours.

Les points forts de la formation :

24 parcours de formation enregistrés en vidéo dont un spécifique pour devenir entrepreneurE.

La porteuse de projet bénéficie d'une formation personnalisée et d'un suivi par une consultante.

Résultats attendus de la formation :

A l'issue de la formation, la porteuse de projet a acquis les connaissances qui lui manquaient pour créer en franchise et a surmonté d'éventuels blocages pour entreprendre.

La réalisation du programme de formation personnalisé est facilitée par le suivi et le contrôle de la réalisation des formations par une consultante Forces.

Un planning précis et individuel est mis en place pour que dans les six mois, les objectifs aient été atteints.

- Elle est formée sur les points qu'elle maîtrisait insuffisamment pour créer en franchise.
- Elle a choisi un projet en cohérence avec sa personnalité, ses qualités, son expérience, éventuellement ses passions et ses objectifs personnels.
- Elle possède toutes les clefs pour créer son entreprise et réussir son projet. Clefs qui lui ont été données par des praticiens de l'entreprise qui conseillent habituellement des dirigeants d'entreprises et facturent plusieurs centaines d'euros l'heure de conseil.
- Elle est sensibilisée aux bonnes pratiques et au meilleur statut juridique pour réussir le lancement de son entreprise.

L'objectif de la formation personnalisée est la réussite du projet entrepreneurial individuel de chaque apprenante.

Modalités pédagogiques :

Tests de connaissances préalables à l'action de formation.
Programme de formation personnalisé à chaque candidate.
Formation pendant 6 mois ouverte 24h/24.

Handicap :

Formation en ligne 24h/24.

Prix :

1 286 euros nets de tva dans le cadre d'une formation continue

L'équipe pédagogique de FORCES peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

WWW.FORCES-LMS.COM

Email : commercial@forces.fr